



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LAFITTE-VIGORDANE

SEANCE DU 16 JANVIER 2024

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Procurations : 02
- Ayant pris part au vote : 12
- Date de la convocation : 11.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize du mois de janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Karine BRUN, Maire de Lafitte-Vigordane.

**Présents :** M.MDS BRUN Karine, SEVILLA Thierry, COUSIN Céline, DELECROIX Patrick, ARLET François, VOUTZINOS Martine, DA VINHA Annabelle, ESPLAT Virginie, COUEFFE Céline, CAILLAUD Cécile.

**Absents excusés :** GARE Thierry, HIGOUNET Maxime, MARTINOU Muriel.

**Absents ayant donné procuration :** RIVIERE Alain donne procuration à Karine BRUN, MALLEJAC Michel donne procuration à Céline COUSIN.

**Secrétaire de séance :** DELECROIX Patrick

**Délibération N° 2024-001 : 11 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention (F. Arlet)**  
**Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations**  
**terrestres de production d'énergies renouvelables**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à la majorité des membres présents et représentés :

- Identifier les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération et d'autoriser Madame le maire à transmettre ces propositions au référent préfectoral.

**Délibération N° 2024-002 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Conclusion et authentification d'acte administratif d'acquisition**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Madame le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative et d'autoriser Monsieur le premier adjoint Thierry SEVILLA à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative

**Délibération N° 2024-003 à N° 2024-007 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Acquisitions de diverses parcelles sur la RD10G à la suite de travaux d'urbanisation**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

N° 2024-003 :

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir la parcelle située RD10G, rue du Pont Bascule, section B n° 1049 « La Chapelle » appartenant à MM DE RUMIGNY, d'une superficie totale de 48 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix de vente à 1 € (un euro) et tous les frais et droits en résultant seront supportés par la commune ;
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;
- D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer l'acte à intervenir, et effectuer et signer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

N° 2024-004 :

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir la parcelle située RD10G, rue du Pont Bascule, section B n° 1066 « La Chapelle » appartenant aux conjoints MM MARANDON, d'une superficie totale de 103 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix de vente à 1 € (un euro) et tous les frais et droits en résultant seront supportés par la commune ;
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;
- D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer l'acte à intervenir, et effectuer et signer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

N° 2024-005 :

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir la parcelle située RD10G, rue du Pont Bascule, section C n° 1339 « Le Village » appartenant à MR PEREIRA, d'une superficie totale de 26 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix de vente à 1 € (un euro) et tous les frais et droits en résultant seront supportés par la commune ;
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;
- D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer l'acte à intervenir, et effectuer et signer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.
-

N° 2024-006 :

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir les parcelles situées RD10G, rue du Pont Bascule, section B n° 1040 et n° 1042 « La Chapelle » appartenant aux consorts GUITARD, d'une superficie totale de 14 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix de vente à 1 € (un euro) et tous les frais et droits en résultant seront supportés par la commune ;
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;
- D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer l'acte à intervenir, et effectuer et signer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

N° 2024-007

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir les parcelles situées RD10G, rue du Pont Bascule, section B n° 1045 et n° 1046 « La Chapelle » appartenant aux consorts MM DARBAS, d'une superficie totale de 78 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix de vente à 2 184 € (deux mille cent quatre-vingt-quatre euros) et tous les frais et droits en résultant seront supportés par la commune ;
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;
- D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer l'acte à intervenir, et effectuer et signer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

**Délibération N° 2024-008 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Ouverture de crédits avant le vote du budget 2024**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses en investissements dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent suivant le tableau ci-dessus proposé.

**Délibération N° 2024-009 à N°2024-011 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Travaux énergétiques sur bâtiments communaux – demande de subventions**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'entreprendre ces travaux de rénovation énergétique au complexe d'animations locales comme présentés ;
- De prendre en considération, pour la rénovation énergétique les devis proposés par l'entreprise DB SAT pour un montant total de 54 009.00 HT ;
  - ✓ De solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour une subvention au taux le plus élevé possible sur la dépense totale - N° 2024-009
  - ✓ De solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une subvention au taux le plus élevé possible sur la dépense totale - N° 2024-010
  - ✓ De solliciter dans le cadre du programme Leader une subvention au taux le plus élevé possible sur la dépense totale - N° 2024-011
- D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à effectuer et signer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

**Délibération N° 2024-012 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Tarif des locations salles complexe des Pyrénées**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer les nouveaux tarifs et conditions de locations des salles à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**Délibération N° 2024-013 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Modification règlement intérieur salles complexe des Pyrénées**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De modifier et d'adopter, dès ce jour, les règlements de chacune des salles (petite et grande) du complexe des Pyrénées ;

**Délibération N° 2024-014 à N° 2024-015 : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**  
**Emplois non permanents**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le recrutement d'agents contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois (20/35<sup>ème</sup> et 24/35<sup>ème</sup>).

**LAFITTE-VIGORDANE le, 18 JANVIER 2024**